

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 3 avril 2026

Délibération N° 03/04/2026 3-1

**PRESENTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-BLANGY – EXERCICE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 20 mars 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Nicolas KUSMIEREK, Nathalie CARTIGNY, Philippe MERCIER, Thomas JACQUEMONT, Angélique DELMEIREN-AZZAZ, Bénédicte BOURDON, Christophe COUPARD, Sandrine NOWAK, Jean-Christophe CAMBIER, Lise-Marie MARTEL, Hélène DUBOIS, Cécile CARLIER, Alain STEUX, Patricia JOVENIN, Aurélie LITTAYE, David MALFAIT, Cédric PRUVOST, Stéphanie BROCHART, Amélie-Dorothée CIAN, Laura OLENDER, Maxime BONNIERE, Guillaume MAUDUIT, Fontana PAOLO, Natacha DEQUEANT

Étaient absents excusés :

Mme Béatrice WOZNIAK qui a donné procuration à M. Thomas Jacquemont
M. Baptiste DESCLOQUEMANT qui a donné procuration à M. Cédric Pruvost

Était absent :

M. Philippe Mercier est élu Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2313-1,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1, aux termes duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et son article L. 542-2 relatif à l'avis du Comité Social Territorial préalablement à toute suppression d'emploi,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le budget primitif de la commune de Saint-Laurent-Blangy pour l'exercice 2026, adopté ce jour,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que le tableau des emplois permanents est annexé chaque année au budget primitif préalablement ou concomitamment à son adoption, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Article 1** : D'approuver le tableau des emplois permanents de la commune de Saint-Laurent-Blangy tel que présenté ci-après, applicable à compter du 3 avril 2025, se substituant au tableau précédemment en vigueur.
- **Article 2** : Les emplois créés ou modifiés par rapport au précédent tableau arrêté sont les suivants : création d'un poste de rédacteur territorial, d'un poste d'adjoint administratif territorial et d'un poste d'adjoint du patrimoine.
- **Article 3** : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 012. »

« La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille dans les deux mois à compter de sa publication.

Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux »


Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nicolas DESFACHELLE
Maire,



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le 08/04/2026 

ID : 062-216207530-20260403-D_2026_0403_17-DE

Tableau des effectifs

Grades ou Emplois	Cat	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus			Total des effectifs pourvus	Effectifs non pourvus
			Titulaires	Contractuels	dont TNC		
1 - Filière Administrative							
Direction Générale des Services	A	1	1	0	0	1	0
Attaché principal	A	1	1	0	0	1	0
Attaché	A	3	3	0	0	3	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	0	0	3	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	0	0	1	1
Rédacteur	B	2	0	1	0	1	1
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	8	6	0	0	6	2
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	3	2	0	0	2	1
Adjoint Administratif	C	4	4	0	0	4	0
Total		27	21	1	0	22	5
2 - Filière Technique							
Ingénieur principal	A	1	1	0	0	1	0
Ingénieur	A	1	0	0	0	0	1
Technicien principal 2ème classe	B	1	0	0	0	0	1
Technicien	B	1	0	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	4	2	0	0	2	2
Agent de maîtrise	C	5	3	0	0	3	2
Adjoint techniques principal 1ère classe	C	13	13	0	2	13	0
Adjoint techniques principal 2ème Cl	C	28	10	0	6	10	18
Adjoint technique	C	14	14	0	3	14	0
Total		68	43	1	11	44	24
3 - Filière Médico-sociale							
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1	1	0	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	A	2	2	0	0	2	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	2	2	0	2	2	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1	0	0	0	0	1
Agent social	C	1	0	0	0	0	1
<i>Sous filière sociale</i>		7	5	0	2	5	2
Infirmier de classe normale	A	1	0	0	0	0	1
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	B	1	0	0	0	0	1
Auxiliaire de puériculture classe normale	B	4	2	1	0	3	1
<i>Sous filière médico-sociale</i>		6	2	1	0	3	3
Total		13	7	1	2	8	5
4 - Filière Sportive							
Educateur des activités physiques et sportives Ppal 1ere Cl	B	3	3	0	0	3	0
Total		3	3	0	0	3	0
5 - Filière Culturelle							
Bibliothécaire	A	1	1	0	0	1	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1	0	0	0	0	1
Assisant de conservation	B	1	1	0	0	1	0
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	1	1	0	0	1	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1	1	0	0	1	0
Adjoint du patrimoine	C	2	0	2	0	2	0
<i>Secteur Patrimoine et Bibliothèques</i>		7	4	2	0	6	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	3	2	0	2	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	1	0	0	0	0	1
Assistant d'enseignement artistique	B	6	0	6	5	6	0
<i>Secteur d'Enseignement Artistique</i>		10	2	6	7	8	2
Total		17	6	8	7	14	3
6 - Filière Animation							
Animateur	B	1	1	0	0	1	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	2	0	0	2	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3	0	0	0	0	3
Adjoint d'animation	C	1	0	0	0	0	1
Total		7	3	0	0	3	4
Total des Emplois et Effectifs		135	83	11	20	94	41